

COMMENT LA POLITIQUE DE COHÉSION PEUT-ELLE ÊTRE UTILISÉE POUR FINANCER DES PROJETS EN MONTAGNE ?

RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES - FRANCE

DE QUOI S'AGIT-IL ?

La politique de cohésion est la plus grande politique d'investissement de l'Union européenne. Elle octroie des fonds destinés à réduire les disparités socio-économiques et territoriales entre les États membres et les régions de l'Union européenne. Cette politique reconnaît, dans l'article 174 du traité européen sur le fonctionnement de l'Union européenne, qu'une attention particulière doit être accordée aux régions de montagne.

QUELS SONT LES OBJECTIFS ?

La politique de cohésion vise à atteindre les cinq objectifs suivants pour la période 2021-2027 :



Une Europe plus intelligente

innovation, numérisation, transformation économique et soutien aux PME



Une Europe plus verte

énergie verte et décarbonée, adaptation au changement climatique



Une Europe plus connectée

transports stratégiques, réseaux numériques, connectivité



Une Europe plus sociale

emplois de qualité, éducation, compétences, inclusion sociale et égalité d'accès aux soins de santé



Une Europe plus proche des citoyens

stratégie menée au niveau local, développement urbain et rural durable

POUR QUEL MONTANT ?

Au total, 392 milliards d'euros, soit près d'un tiers du budget total de l'UE, ont été affectés à la politique de cohésion pour la période 2021-2027. Ces fonds sont octroyés via quatre fonds principaux :

- 1 Le Fonds européen de développement régional (FEDER)
- 2 Le Fonds de cohésion
- 3 Le Fonds social européen plus (FSE+)
- 4 Le Fonds pour une transition juste (FTJ)

+ L'Union européenne a lancé le programme Next Generation EU, qui vise à soutenir la relance grâce à une enveloppe supplémentaire de 776,5 milliards d'euros au titre de la politique de cohésion pour la période 2021-2027.

COMMENT CELA FONCTIONNE-T-IL ?

Tous les 7 ans, l'Union européenne adopte un ensemble de principes et de priorités pour la politique de cohésion au niveau européen. Les autorités nationales et régionales de chaque État membre sont ensuite chargées de définir et de mettre en œuvre leur(s) propre(s) programme(s) opérationnel(s), en collaboration avec l'Union européenne. Ces programmes décrivent les priorités et les actions spécifiques pouvant faire l'objet d'un financement local au titre de la politique de cohésion. Outre ces programmes, la politique de cohésion est mise en œuvre par le biais des programmes Interreg qui financent des projets de coopération entre des régions de différents pays.



Ce projet est financé par la Direction générale de la Politique régionale et urbaine de l'Union européenne en vertu de la convention de subvention n° 2020CE16BAT209.



La Région Auvergne-Rhône-Alpes (France) dispose d'une enveloppe totale d'environ 880 millions d'euros pour la période 2021-2027 au titre de la politique de cohésion. Ces fonds seront répartis de la manière suivante :

FEDER 660 M€

Objectif : renforcer la cohésion de l'Union européenne et corriger les déséquilibres entre ses régions

FSE+ 143 M€

Objectif : soutenir la création d'emplois de meilleure qualité et améliorer les perspectives professionnelles des citoyens

FTJ 77 M€

Objectif : soutenir les régions dans leur transition vers la neutralité carbone

Une enveloppe supplémentaire, REACT-EU, pourra être accordée en 2022 en fonction de la situation socio-économique en France.

UN PROGRAMME OPÉRATIONNEL UNIQUE POUR LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Au cours de la période 2021-2027, la région accordera les ressources prévues au titre de la politique de cohésion (FEDER, FSE+, FTJ) à travers un programme opérationnel unique. Ce programme opérationnel repose sur deux enveloppes financières : Auvergne et Rhône-Alpes. Le taux d'intervention moyen est de 60 % pour l'Auvergne et de 40 % pour la région Rhône-Alpes. Le programme comprend quatre zones d'intervention : l'Auvergne-Rhône-Alpes, le Rhône (vallée de la Chimie) et l'Isère, le Massif central et le bassin Rhône-Saône. Ce programme se décline en 10 priorités. Les activités visant à améliorer l'accès à l'emploi, en particulier pour les jeunes, la promotion du transport intermodal et de la mobilité urbaine, ou encore le soutien à la transition vers une économie neutre en carbone peuvent par exemple être financés dans le cadre de ce programme.

Plus d'infos : Région Auvergne-Rhône-Alpes Direction des Fonds Européens
leuropesenage@auvergnerhonealpes.fr
www.europe-en-auvergnerhonealpes.eu

LE VOLET INTERRÉGIONAL POUR LE MASSIF CENTRAL

Il existait, sur la période 2014-2020, des programmes opérationnels spécifiques « intermassifs » visant à allouer les ressources de la politique de cohésion aux zones de montagne. Depuis 2021, ces programmes ont été intégrés dans le Programme opérationnel unique de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, dans des « volets interrégionaux ». Le programme opérationnel régional comprend par exemple un volet interrégional dédié au Massif central. Les acteurs situés dans les départements de l'Allier, du Puy-de-Dôme, du Cantal, de la Loire, de la Haute-Loire et d'une partie du Rhône et de l'Ardèche peuvent bénéficier des fonds de la politique de cohésion.

Quels projets peuvent être financés dans le Massif central ?

- Soutien des filières spécifiques au Massif central, telles que le bois, le textile, notamment la laine et le cuir, et la pierre
- Adaptation au changement climatique et gestion durable de l'eau
- Projets visant à enrayer le déclin de la biodiversité dans les écosystèmes emblématiques tels que les forêts anciennes, les habitats herbacés ouverts et les marais
- Amélioration et promotion de la mobilité entre les régions et à travers le Massif central
- Renforcement, promotion et développement de l'attractivité touristique

Qui peut bénéficier de ces fonds ? Les bénéficiaires des fonds peuvent être des entrepreneurs, des entreprises, des chercheurs, des associations, des organisations ou des autorités publiques.

FONDS SUPPLÉMENTAIRES ISSUS D'AUTRES VOILETS INTERRÉGIONAUX

Les programmes opérationnels d'autres régions comprennent également des volets interrégionaux qui peuvent être utilisés pour financer des projets dans les zones de montagne de notre région.

Par exemple, dans le cadre du **programme opérationnel de la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur**, les départements de la Haute-Savoie, de la Savoie et de l'Isère peuvent financer des projets dans les **Alpes**. Ces projets peuvent inclure des activités visant à développer des offres d'accueil 4 saisons et d'écotourisme en zone de montagne, à favoriser la résilience des territoires, à protéger les habitants des risques naturels, à préserver et restaurer la biodiversité, ou encore à développer les solutions de mobilité.

Le **programme opérationnel de la Région Bourgogne-Franche-Comté** comporte également un volet interrégional dédié au **massif du Jura**. Ce programme finance des actions visant à favoriser une offre touristique durable et à développer le tourisme 4 saisons. L'Ain est le seul territoire de la région Auvergne-Rhône-Alpes à être éligible à ce programme.

PROGRAMMES INTERREG

Les acteurs locaux et régionaux de la Région Auvergne-Rhône-Alpes peuvent également bénéficier de financements dans le cadre de certains **programmes Interreg** :

2 programmes transfrontaliers

Interreg ALCOTRA
Interreg France-Suisse

3 programmes transnationaux

Interreg MED
Interreg SUDOE
Interreg Espace Alpin

1 programme interrégional

Interreg Europe

INTERREG ALCOTRA

De quoi s'agit-il ? Ce programme couvre la zone alpine située entre la France et l'Italie. Il vise à améliorer la qualité de vie des populations locales, le développement durable de ses territoires et la coopération transfrontalière en matière d'économie, d'environnement et de services publics.

Depuis 2021, une enveloppe d'environ 2 millions d'euros au titre du FEDER permettra de financer 50 projets de petite envergure, dont les montants varient de 25 000 à 75 000 euros (cofinancement à 80 %). L'objectif est d'élargir et de diversifier les bénéficiaires publics et privés du programme. Pour être éligible au financement, le projet doit avoir un caractère transfrontalier et impliquer au moins un partenaire français et un partenaire italien. Les acteurs situés en Haute-Savoie et en Savoie sont éligibles à ces fonds.

Plus d'infos : www.interreg-alcotra.eu

INTERREG FRANCE-SWITZERLAND

De quoi s'agit-il ? Ce programme se déploie dans une zone de coopération regroupant 5 départements français et 7 cantons suisses. Il finance des projets qui s'inscrivent dans les thématiques suivantes : transition écologique, nouvelles technologies, mobilité durable, tourisme et culture, réduction des obstacles à la frontière franco-suisse. L'enveloppe consacrée au titre du FEDER pour la période 2021-2027 est de 70 millions d'euros. Les acteurs situés dans l'Ain et en Haute-Savoie sont éligibles à ces fonds.

Plus d'infos : www.interreg-francesuisse.eu

INTERREG MED

De quoi s'agit-il ? Ce programme a pour objectif de faire de la région méditerranéenne une région plus intelligente et plus verte. Il finance des projets visant à développer des concepts et des pratiques innovants en faveur d'une société neutre en carbone et résiliente. Les acteurs de l'ancienne région Rhône-Alpes sont éligibles à ces fonds.

Plus d'infos : www.interreg-med.eu

INTERREG SUDOE

De quoi s'agit-il ? Ce programme encourage la coopération transnationale pour faire face aux enjeux communs du territoire qu'il couvre, tels que le manque d'investissement dans la recherche et le développement, la faible compétitivité des PME et les risques liés au changement climatique et à l'environnement. Les acteurs de l'ancienne région Auvergne sont éligibles à ces fonds.

Plus d'infos : www.interreg-sudoe.eu

INTERREG ESPACE ALPIN

De quoi s'agit-il ? Il s'agit d'un programme de coopération européen finançant des projets de coopération dans les Alpes. Il soutient les projets innovants et pionniers qui favorisent un développement économique durable, le bien-être des populations et la préservation de la beauté naturelle des Alpes. Les acteurs de l'ensemble de la région sont éligibles.

Plus d'infos : www.alpine-space.eu

INTERREG EUROPE

De quoi s'agit-il ? Ce programme aide les administrations locales et régionales d'Europe à élaborer et à mettre en œuvre des politiques plus efficaces dans tous les domaines possibles. Pour ce faire, il finance des projets qui créent des opportunités de partage de solutions et de politiques entre différents acteurs régionaux en Europe. Les bénéficiaires peuvent coopérer sur tous les sujets d'intérêt commun en fonction des besoins propres à leur région, sous réserve d'entrer dans le champ d'application de la politique de cohésion. Les acteurs de l'ensemble de la région sont éligibles.

Plus d'infos : www.interregeurope.eu

INSPIREZ-VOUS

La Région dispose d'un site web appelé « [Le portail des programmes européens en Auvergne-Rhône-Alpes](#) ». Ce site contient de nombreuses informations sur les fonds et les projets européens de la région. Par ailleurs, la région propose occasionnellement des événements pour vous aider à mieux connaître les différentes possibilités de financement européen.

Le saviez-vous ? Grâce au [portail e-synergie](#), les candidats peuvent désormais soumettre des projets et gérer l'ensemble de leurs documents en ligne.

QU'EST-CE QUE MONTANA174?

Montana174 est une campagne de communication visant à informer les montagnards des nombreuses opportunités offertes par la Politique de Cohésion dans les régions montagneuses. La Politique de Cohésion octroie des fonds en faveur de l'innovation numérique et sociale, de l'atténuation du et l'adaptation au changement climatique, du tourisme, de l'emploi des jeunes et de la mobilité.

www.montana174.org



Ce document a été élaboré en 2022 et se base sur la version préliminaire des programmes opérationnels. Par conséquent, une partie de son contenu est susceptible d'être modifiée. La version définitive des programmes opérationnels financés par la politique de cohésion 2021-2027 sera disponible via ce QR code :



La présente publication reflète uniquement le point de vue de son auteur. La Commission européenne ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation des informations qu'elle contient.

